



Lettre d'information

Lettre mensuelle de l'ANCQ - 4 - Décembre 2020

Contacts

Lise Bilodeau, Présidente-fondatrice et directrice - ancq1999@videotron.ca

Rédaction et montage : Étienne van Steenberghe

Éditorial

Vous avez devant vous la dernière lettre d'information de l'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec (Ancq) de cette année 2020. Cette lettre vous informe de l'actualité vécue par les parents séparés. Merci de la partager. Nous vous invitons à adhérer à l'Ancq ([Bulletin d'adhésion](#)) pour permettre à l'association de mener à bien ses activités et assurer la poursuite de cette lettre d'information.



Depuis des mois, on nous demande de limiter nos contacts au minimum. La crise sanitaire viendra donc perturber les fêtes de fin d'année. Il nous sera interdit de recevoir des invités - sauf si on vit seul. On va devoir **rester chez soi et fêter avec sa famille immédiate résidant à la même adresse**. On va devoir innover et être créatif pour **garder des liens festifs virtuellement**. Trouver des moyens pour resserrer les liens. Être proche et loin à la fois... Certes l'arrivée du vaccin et le début de la campagne de vaccination peuvent être vus comme une petite étoile qui brille dans le ciel et une lueur d'espoir pour l'année nouvelle qui s'envient.

La crise sanitaire – et surtout le confinement – ne sont pas toujours facile pour les familles et la vie conjugale ([La dure épreuve des couples en pandémie](#), Journal de Montréal, 18 novembre 2020). Le manque d'espace personnel dans son logement, le télétravail, les enfants qui sont parfois en télé-enseignement, l'absence de liens sociaux non virtuels, les soucis financiers, le stress, l'inquiétude pour un parent placé dans un centre de soin de longue durée... nous rendent tous plus vulnérables. Au Canada, de plus en plus de relations de couple sont mises à mal. La détresse chez certains est sans doute présente. Pendant la période des fêtes, **si vous vivez des émotions importantes, n'hésitez pas à chercher de l'aide** ! Si la santé mentale d'un de vos proches vous inquiète, invitez-le à contacter une ressource spécialisée qui sera l'écouté avec empathie. Vous pouvez aussi contacter une ressource pour savoir comment agir face à un ami en détresse. Voici **deux ressources pour tout le Québec** (à partager) :

- Centre de prévention du suicide du Québec - Téléphone sans frais : 1 866 277 3553
Disponibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
- Info-social 811 - Téléphone sans frais : 811
Service offert 24 heures par jour, 365 jours par année.



Ce vendredi 18 décembre, on allume tous une bougie !

Cet événement international a lieu une semaine avant Noël. **L'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec est un des co-organiseurs.** Même si le contexte de cette année est particulier, le temps des fêtes représente la période de l'année la plus difficile pour tous ceux qui sentent le manque de leurs enfants et particulièrement pour les enfants qui sont éloignés de l'un de leurs parents.

Cette action toute simple vise à sensibiliser la population et surtout nos responsables politiques sur la nécessité d'ajuster nos lois pour permettre aux enfants de bénéficier de la présence de leurs parents et aussi de leurs grands-parents. Elle s'inscrit donc pleinement dans la revendication de la garde partagée par défaut. Dans de trop nombreux cas, les enfants paient un prix très dur pour les actions de leurs parents adultes. Une bougie posée sur chaque fenêtre ou ailleurs (selon votre imagination), que nous allumerons tous, donnera vie à une lumière vibrante dans le monde entier pour nos enfants.

Prenons tous une photo de notre bougie (accompagnée ou non d'un petit mot) **et partageons là dans les réseaux sociaux** et sur la page [Facebook de l'événement](#) (en indiquant notre ville et pays).

Cet événement est d'autant plus important que de très nombreuses études scientifiques montrent l'intérêt de mettre en place **la garde alternée** (par défaut) quel que soit l'âge des enfants, le niveau de conflit parental ou l'opposition d'un des deux parents. **Un article paru dans Médiapart** en novembre 2019 le rappelle clairement ([La garde alternée : une évidence urgente quel que soit l'âge des enfants](#), par Grégoire Humbert, 27 novembre 2019). En fait, la justice, comme la politique, suivent l'influence de certains groupes de pression, ignorant du même coup ce que disent de nombreux chercheurs. Et même si la [loi canadienne \(point 16.1\)](#) mentionne qu'il faut maximiser le temps que passe l'enfant avec chacun de ses parents, certains juges ne l'appliquent pas.

Pour terminer cet éditorial, en cette période de fin d'année, nous devrions vous souhaiter de joyeuses fêtes. Mais, l'expression sonne un peu creux vu le contexte particulier. Alors **notre souhait est que vous puissiez (nous puissions tous) trouver des moments de ressourcement et de plaisirs malgré tout.**

Surtout, prenez soin de vous et des vôtres !

N'hésitez pas à partager cette lettre d'information dans vos réseaux !

Dites-nous ce que vous pensez de cette lettre d'information. Cela nous encourage à continuer.

Bonne lecture !

Étienne van Steenberghe | Lise Bilodeau

ANCQ EN MOUVEMENT



Conférence internationale sur la parentalité partagée | Vancouver, 2020

L'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec était représentée dans cette conférence internationale par Louis-Gabriel Thibault, président de notre Conseil d'administration

Accéder aux **conclusions de la 5^e conférence** : [cliquez ici](#).



Entrevue Radio

L'actualité pour faire réfléchir et réagir. L'animateur de radio Richard Martineau a rencontré Lise Bilodeau, présidente fondatrice de l'Action des nouvelles conjointes et des nouveaux conjoints du Québec. On discute entre autres du cas d'un homme d'affaires multimillionnaire qui devra verser 2,4 millions à son ex-conjointe à la suite de leur séparation, même si le couple n'a jamais été marié.

Accéder à l'entrevue en ligne : [cliquez ici](#).

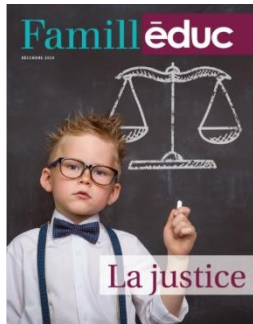


Vidéo | Présentation de l'AncQ

En aout 2019, Bruno Lefèbre rencontre Lise Bilodeau qui présente l'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec. Cette entrevue vidéo est maintenant accessible sur la plateforme YouTube (chaîne de l'AncQ).

Accéder à la vidéo : [cliquez ici](#).

AU QUÉBEC ET DANS LE RESTE DU CANADA



À lire - Revue | Familléduc

Le magazine *Familléduc* (en libre accès) s'intéresse aux questions de justice dans son numéro du mois de décembre 2020.

Extrait de l'éditorial (Marie-Julie Paradis) :

... Les services juridiques sont-ils accessibles à tous les citoyens ? Combien de personnes se taisent par manque d'argent en se disant qu'un avocat en vaudrait la peine, mais que ce « service » est beaucoup trop cher ? [...] Pourquoi la garde des enfants est-elle souvent automatiquement donnée à la mère, et non au père lorsqu'une séparation survient ? La justice écoute-t-elle les droits du parent masculin dans ces moments ? [...] Ce qu'il faut par contre retenir, c'est que des organismes comme Parents-Espoir et l'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec (ANCQ) sont là pour aider ceux qui en font la demande.

Note : Lise Bilodeau, **Lorsque le couple n'est plus**, Familléduc, pp.10-11

Pour accéder au magazine en format PDF : [cliquez ici](#).

AILLEURS DANS LE MONDE



En France, dans une tribune signée dans les colonnes du *Journal du dimanche*, la philosophe féministe condamne « la déferlante MeToo » et la guerre des sexes. Elle y dénonce entre autres les conséquences d'une logique oppositionnelle homme-femme et d'une méconnaissance stupéfiante des êtres humains.

Voir l'article : [cliquez ici](#) [Journal valeursactuelles.com, « **Armées d'une pensée binaire** » : **Élisabeth Badinter accable les militantes féministes**, 6 septembre 2020]



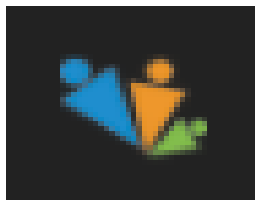
Au Portugal, l'état d'urgence imposé par la pandémie Covid-19 risque de suspendre les droits parentaux. Certains centres hospitaliers ne permettent plus aux professionnels de la santé d'adapter leurs horaires en fonction de la nécessité de prendre en charge leur(s) enfant(s) de moins de 12 ans et n'acceptent pas de congé vu l'urgence sanitaire. Or, dans le contexte actuel, les jeunes enfants continuent d'avoir besoin de soutien... et surtout celui de leurs parents.

Voir l'article (en portugais) : [cliquez ici](#) [Journal Sociedade, ***L'état d'urgence ne peut pas suspendre les droits parentaux des professionnels de la santé***, par Ana Maia, 27 novembre 2020).



En France, un MOOC (**formation gratuite en ligne**) sur la coparentalité, « **Parents après séparation** » a été créé par la Caisse d'Allocations Familiales du Gard. Ce cours en ligne a pour objectif d'aider les parents confrontés à une séparation à mieux comprendre ce qu'ils traversent et à faire des choix dans l'intérêt de leur enfant.

Pour accéder à la formation : [cliquez ici](#).



En Belgique, France et au Québec... La garde partagée n'a fait l'objet d'aucune réforme législative au Québec depuis plusieurs années (et cela malgré plusieurs demandes), alors que c'est le cas en France et en Belgique. Le document en ligne ci-dessous (lien) répond entre autres aux questions : Quelles sont les réformes qui ont été mises en place en France et en Belgique pour tenir compte de cette nouvelle réalité ? Quels sont les modèles de garde partagée de part et d'autre de l'océan ? À lire et à partager...

Voir l'article : [cliquez ici](#). [La famille et les institutions, ***La garde partagée au Québec, en France et en Belgique : un mode de garde, trois réalités***, par Marianne Bélanger, 28 octobre 2019]



Une image à partager sur les réseaux sociaux

Pour vous abonner ou vous désabonner de cette lettre d'information : ancq1999@videotron.ca

facebook

JE CONTRIBUE

http://www